



**CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 22 juin 2023 (18h30)  
SALLE MONTGOLFIER-HOTEL DE VILLE**

**Direction Générale Adjointe  
Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Nombre de membres : 33  
Présents : 22  
Votants : 31  
Convocation et affichage : 16/06/2023  
Président de séance : Monsieur Simon PLENET  
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick SAIGNE

Etaient présents : Patrick SAIGNE, Bernard CHAMPANHET, Nadège COUZON, Juanita GARDIER, Danielle MAGAND, Gracinda HERNANDEZ, Michel SEVENIER, Eric PLAGNAT, Claudie COSTE, Catherine MICHALON, Maryanne BOURDIN, Stéphanie BARBATO-BARBE, Clément CHAPEL, Antoinette SCHERER, Jérémy FRAYSSE, Romain EVRARD, Catherine MOINE, Simon PLENET, Antoine MARTINEZ, François CHAUVIN, Frédéric GONDRAND, Michel HENRY-BLANC.

Pouvoirs : Pascal PAILHA (pouvoir à Claudie COSTE), Jérôme DOZANCE (pouvoir à François CHAUVIN), Louisa GRENOT (pouvoir à Bernard CHAMPANHET), Sophal LIM (pouvoir à Eric PLAGNAT), Laura MARTINS PEIXOTO (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Edith MANTELIN (pouvoir à Jérémy FRAYSSE), Assia BAIBEN-MEZGUELDI (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Lokman ÜNLÜ (pouvoir à Gracinda HERNANDEZ), Marc-Antoine QUENETTE (pouvoir à Nadège COUZON).

Etaient absents et excusés : Jamal NAJI, Vincent DUGUA.

**CM-2023-115 - FETES CEREMONIES - VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS "ANCIENS COMBATTANTS" - EXERCICE 2023**

***Rapporteur : Madame Gracinda HERNANDEZ***

Il appartient au Conseil Municipal de fixer par délibération et pour l'exercice 2023, le montant des subventions allouées aux associations du secteur « Anciens Combattants ».

Il est proposé de maintenir le soutien de la Ville d'Annonay à ces associations au même niveau qu'en 2022 conformément à la répartition suivante :

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBVENTION 2023</b>
Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance (ANACR)	400,00 €
Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	800,00 €
Amicale des Anciens Marins d'Annonay	350,00 €
Le Souvenir Français	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 900,00 €</b>

Compte-tenu du montant de chaque subvention envisagée (inférieur à 23 000 €), la conclusion d'une convention n'est pas nécessaire.

La subvention sera versée en une seule fois après accomplissement des formalités de rendu exécutoire de la délibération.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

**VU** les articles 9-1 et 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

**VU** le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,

**VU** la circulaire du Premier ministre n°5811/SG du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations,

VU l'avis favorable de la commission générale du 15 juin 2023

## **DÉLIBÉRÉ**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** le subventionnement des associations du secteur « Anciens Combattants » à hauteur d'un montant total de 1900 € pour l'année 2023, réparti comme suit :

- Association Nationale des Anciens Combattants de la Résistance : 400 €
- Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie : 800 €
- Amicale des Anciens Marins d'Annonay : 350 €
- Le Souvenir Français : 350 €

**PRECISE** que le versement sera effectué en une seule fois, sans condition d'octroi, dès rendu exécutoire de la délibération.

**PRECISE** que les crédits budgétaires correspondants sont inscrits au budget de la Commune au titre de l'exercice 2023.

**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer tout document, à effectuer toute démarche liée au versement desdites subventions.

Fait à Annonay le : 26/06/23  
Publié le : 30/06/23  
Transmis en sous-préfecture le : 27/06/23  
Identifiant télétransmission : 007-210700100-20230622-41688-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du  
CONSEIL MUNICIPAL  
Le Maire

Simon PLENET